

Procès-Verbal du Conseil Municipal du

18 juin 2024 à 18h30

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charmoy, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-huit juin deux mille vingt, se sont réunis à la salle Charles Boursin de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Madame Mariane SUZANNE, le treize juin deux mille vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L2122-8, L2122-9 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15
Le nombre de Conseillers présents au jour de la séance, était de 12
Quorum : 8

PRESENTS :

Mme Mariane SUZANNE, M. Jean-Pierre PRÉVOT, M. Bertrand GONOD, Mme Amélie VINCENT-DEBÈZE, M. Bernard BORDERIEUX, M. Laurent BOUTON, Mme Brigitte FAVROT, Mme Séverine GAUTREAU, Mme Delphine BOSSER, Mme Alisson MEYER, Mme Jeannine DURAND, M. Jean-Guy LEROY.

Absentes représentées :

Mme Isabelle GIROD, représentée par Mme Alisson MEYER
Mme Cécile GENCE, représentée par Mme Jeannine DURAND

Absent :

M. René ROSSILLON

Secrétaires de séance :

Madame Alisson MEYER et Madame Jeannine DURAND

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 qui est approuvé (10 votes Pour et 1 abstention : Mme DURAND)

- Délibérations

Monsieur Grammaire du Cabinet MASSONNET présente les 12 architectes qui ont déposé un dossier pour la reconstruction de la salle.

Arrivée de Mesdames BOSSER et VINCENT-DEBEZE

Il rappelle :

Le projet :

- Reconstruction de la salle polyvalente, située au sein de la commune de Charmoy, comprenant les éléments suivants : Réhabilitation de l'établissement existant, comprenant les locaux associés à la Salle Polyvalente ainsi que les locaux du Pôle Associatif Aménagement des Espaces Extérieurs (cour de service, espaces de stationnement, espace convivial, jeux extérieurs, ...). Le montant de l'enveloppe travaux est de 1 250 247.25€ HT (oct 2023).

Arrivée de Madame FAVROT

Les données du règlement de consultation :

Compétences requises :

- Architecte
- • Ingénierie du bâtiment avec les compétences suivantes :
 - Structures
- Thermique – Énergétique
 - Fluide – réseaux humides
 - Génie électrique – énergétique
 - Acoustique
 - VRD
- Option : mission OPC

L'appréciation des candidatures :

- Qualité de la composition de l'équipe (10 points) :
 - Capacités professionnelles
 - Capacités économiques et financières
 - Capacités techniques
- Qualité des références présentées (25 points)
- Qualité des références libres (10 points)
- Note de motivation (15 points)
- Offre financière (40 points)

Monsieur Grammaire présente la synthèse analyse et la proposition de notation des dossiers des 12 architectes qui ont déposé un dossier :

ARP Architecte

Arcad 26

ATRIA Architecte

Studio ISE

Lenoir et Associés

Hérard & Da Costa

Studio Mustard

Tequi Pointeau

Les ateliers suspendus

New Concept

Haptomai

Pierre Saad

Après l'analyse, le Conseil Municipal décide de sélectionner le cabinet LENOIR & ASSOCIES.

Départ de Monsieur BORDERIEUX

1-Présentation de l'architecte pour la reconstruction de la salle polyvalente : (Délibération 2024-06-18/02 (13 votes Pour))

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle polyvalente.

12 architectes ont déposé un dossier pour la reconstruction de la salle polyvalente.

VU l'analyse des offres selon les critères de sélection indiqués dans la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le cabinet LENOIR & ASSOCIES a été retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de confier au cabinet LENOIR & ASSOCIES la maîtrise d'oeuvre pour un montant de 111 250 HT.
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer le contrat et tout document relatif à cette proposition.

2-Demande de subvention pour les frais de l'architecte pour reconstruction de la salle polyvalente (Délibération 2024-06-18/03 (13 votes Pour))

Dans le cadre du programme de reconstruction de la salle polyvalente, la commune souhaite se faire accompagner pour la maîtrise d'oeuvre dont le coût total HT s'élèverait à 132 924 €.

Expose le plan de financement, pour cette opération, comme suit :

Dépenses HT :		Recettes :	
Architecte (Lenoir & ass.)	111 250 €	Région « Effilogis »	60 000 €
MAMO (Massonnet)	9 090 €		
MAMO (ATD)	12 584 €	Fonds propres	72 924 €
TOTAL HT	132 924 €	TOTAL	132 924 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le plan de financement ci-dessus.
- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès de la région au titre du dispositif Effilogis
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

3-Demande de subvention pour les travaux du « bar »

Délibération reportée

4-Convention avec l'ATD 89 pour la mise en conformité de la signalisation verticale de Police en Agglomération (Délibération 2024-06-18/01 (13 votes Pour))

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal qu'elle a sollicité l'ATD 89 pour la mise en conformité de la signalisation verticale de Police en Agglomération :

Le contenu de la mission de l'ATD :

- La Phase d'aide à la décision ; étude d'opportunité et de faisabilité technique :
 - Définition du périmètre des travaux,
 - Réalisation d'une visite sur site pour faire les relevés de la signalisation,
 - Analyse des besoins et des contraintes techniques et réglementaires,
 - Réalisation d'un document d'aide à la décision avec estimation prévisionnelle sommaire,
 - Présentation en assemblée.

Dans le cadre de sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'ADT 89 a fait parvenir une proposition d'un montant de 2 520,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** la proposition de l'ATD89 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document relatif à cette proposition.

5-Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
(Délibération 2024-06-18/05 (13 votes Pour))

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

1- Décision modificative n°1 – Budget Eau (Délibération 2024-06-18/04 (13 votes Pour))

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget eau de l'exercice 2024 :

COMPTES A OUVRIR

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépenses	042	6811		Dotations aux amortissements	679,00
Dépenses	21	2156		Matériel spécifique d'exploitation	604,00
Dépenses	040	1391		Amortissements – subv. Equip.	75,00
Recettes	042	777		Quote-part subventions d'invest.	75,00
Recettes	040	2813		Amortissements – Constructions	379,00
Recettes	040	2803		Amortissements – Frais d'études	300,00

COMPTES A REDUIRE

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépenses	022	022		Dépenses imprévues	604,00

Informations diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des devis validés :

Budget commune :

SAS BLN :	Batterie défibrillateur	380.00 €
Godard :	Clés à Molette, Cliquet, Serrure	304.15 €
Voluprint :	650 Bulletins	1 326.00 €
SDEY :	Convention Etude énergétique Bar	805.08 €
Brun :	Couverture Bar	2 692.80 €
Derichbourg :	Nettoyage Vitres Bâtiment	740.40 €
Acousteam	Concert 13/07	300.00 €
JCL Signalisation :	8 Potelets pour la rue basse	1 399.30 €
HARDY :	Disjoncteur Salle info école	185.00 €
HARDY :	Batterie Alarme incendie école	196.38 €
HARDY :	Mise aux normes E.P.	3 043.66 €
Expert jardin :	Réparation John Deere	1 601.96 €
JVS :	2 Disques dur interne secrétaires	561.60 €
Grille expo :	6 Grilles d'affichages	651.54 €
Serre de bon pain :	Fleurs	1 285.00 €
SACEM+SPRE :	Droit d'auteur	341.90 €
SEDI :	Reliure registres Etat civil	198.82 €

Informations communales :

Madame le Maire fait un retour sur :

- Le marché de printemps du 5 Mai 2024
- L'après-midi intergénérationnelle du samedi 25 Mai dans la cour de l'école
- Les agents techniques : actuellement 2 agents de chez Entrain et 1 agent pour 2 mois et demi.
- Les élections européennes

Madame le Maire fait un point sur :

- Les élections législatives (30 juin et 7 juillet)
- L'école : changement de direction
- Le pique-nique organisé par l'ACLM avec tous les enfants de l'école le 5 juillet 2024
- Le passage de la flamme olympique : 11 juillet 2024
- La fête du 13 juillet 2024 dans la cour de l'école

Informations CCAM / Migennes :

Profils des eaux de baignade

L'étude de profils des eaux de baignade est terminée ; les trois profils d'eaux de baignades ont été rendus pour les communes de Bassou, Bonnard et Migennes.

La commune de Migennes a déjà fait une demande d'autorisation d'ouverture de la baignade pour cet été à l'ARS dans le cadre de l'édition 2024 l'évènement « Cap Migennes ».

Dates des prochains Conseil Municipal :

Jeudi 26 septembre 2024

Mardi 3 décembre 2024

CHRONOGRAMME ACTIVITES/REUNIONS COMMUNALES

Planning manifestations communales : Association et Municipalité

JUIN 19- Animation Charmoy Loisirs
22- Gala de danse CSP

JUILLET 7 -Puces du Foot
11- Passage de la flamme Olympique à Migennes
13-Fête nationale

AOUT 24- Commémoration

SEPTEMBRE 15-Vide grenier
21 & 22- Journées du patrimoine
21-Randonnée de la POMME CHARMOYSIENNE CYCLO
26- Conseil Municipal

OCTOBRE 11- Village Propre avec l'école

NOVEMBRE 11- Commémoration
24- Repas des aînés (Bassou)

DECEMBRE 01- Marché d'hiver
03- Conseil Municipal
14- Noël des enfants (Bassou)

Clôture du Conseil Municipal à 20 h 05